

Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale

*Sophie Ponthieux, Amandine Schreiber**

La répartition des tâches domestiques et familiales entre conjoints peut s'analyser en termes de spécialisation, de pouvoir économique, ou de normes sociales. La participation désormais massive des femmes au marché du travail devrait aller de pair avec une moindre spécialisation des conjoints. Or, même dans les couples où les deux conjoints travaillent à temps complet, la répartition des tâches est loin d'être égalitaire. Dans les couples de salariés, la part des tâches domestiques accomplies par les hommes est toutefois sensible à l'écart entre leur salaire et celui de leur conjointe. Lorsque la femme gagne plus, son conjoint en fait un peu plus. Cela ne suffit pas à combler l'écart de temps passé par les conjoints aux tâches domestiques.

En France, selon l'enquête emploi du temps de 1998-99 (encadré 1), les femmes en couple consacrent en moyenne deux fois plus de temps aux tâches domestiques et familiales que leurs conjoints (Brousse, 1999). Le partage des tâches domestiques est souvent analysé sous l'angle des théories du

capital humain et de la famille. Dans ce cadre, le temps consacré aux tâches domestiques par chacun des conjoints résulte d'une division du travail qui permet de maximiser le bien-être de la famille, considérée comme un tout : chacun se spécialise dans les activités pour lesquelles le rendement de son temps est rela-

tivement le plus élevé (Becker, 1985). Si les femmes ont de moindres perspectives de gains sur le marché du travail que les hommes, alors il est plus rentable qu'elles se spécialisent dans les tâches domestiques tandis que les hommes réservent leur temps au travail rémunéré. Inversement, une femme devrait d'autant plus

*Sophie Ponthieux, Amandine Schreiber font partie de la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.

1 Population, famille

travailler à l'extérieur du ménage, que ses perspectives de rémunération rattrapent celles de son conjoint, autrement dit, que la valeur marchande du temps des deux conjoints se rapproche. Dans ce cas, d'un point de vue strictement économique, il n'est pas plus rentable pour le ménage que ce soit la femme qui prenne en charge les tâches domestiques, et le partage devrait tendre vers plus d'égalité (Becker, 1985). Or, si les femmes qui travaillent consacrent un peu moins de temps aux tâches domestiques que les inactives, l'écart demeure fort entre conjoints, même lorsque les deux travaillent à temps complet : dans ce cas, les tâches domestiques occupent les femmes 4 heures par jour en moyenne, contre 2 heures 1/4 pour les hommes (*figure 1*). Malgré la présence désormais massive des femmes sur le marché du travail, l'inégalité du partage des tâches domestiques semble donc particulièrement résistante.

Le partage des tâches domestiques : allocation du temps, pouvoir économique et normes de genre

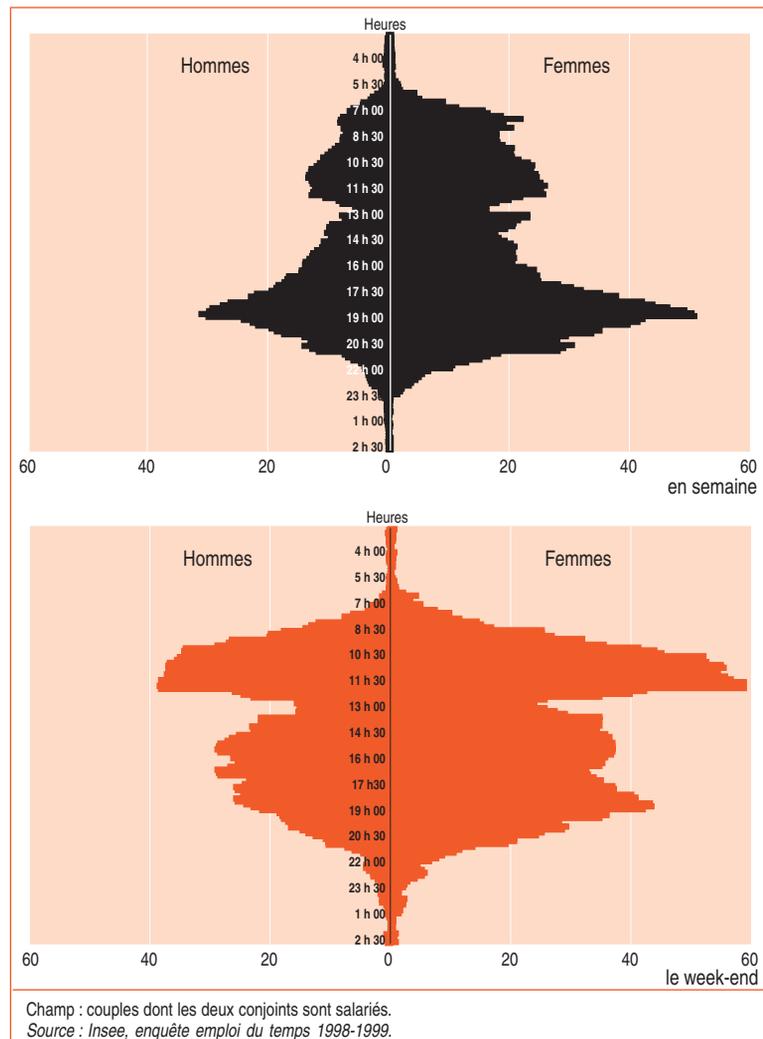
Depuis une quinzaine d'années, la persistance d'un partage inégal des tâches domestiques entre conjoints a fait l'objet de nombreuses études (Greenstein, 2000 ; Bittman et alii, 2003). Les analyses menées sont d'une part issues des théories sociologiques des ressources et de l'échange (Sabatelli et Shehan, 1993) ; le partage inégal des tâches domestiques est alors analysé en termes de contribution relative des hommes et des fem-

Figure 1 - Temps domestique au cours d'une journée moyenne selon l'activité des femmes

	Actives ayant un emploi		Sans emploi	Ensemble
	à temps complet	à temps partiel		
Femmes	3 h 55	4 h 29	6 h 45	5 h 01
Hommes	2 h 14	2 h 14	1 h 52	2 h 07
Rapport F/H	1,8	2,0	3,6	2,4
<i>dont soins aux enfants :</i>				
Femmes	0 h 31	1 h 18	1 h 09	0 h 46
Hommes	0 h 13	0 h 15	0 h 15	0 h 14
Rapport F/H	2,4	5,2	4,6	3,3

Champ : couples dont l'homme est actif occupé.
Source : Insee, enquête emploi du temps 1998-1999.

Figure 2 - Pourcentage d'hommes et de femmes effectuant une tâche domestique aux différentes heures d'une journée



mes aux ressources du couple, en termes de dépendance économique des femmes ou encore en termes de pouvoir de négociation (Sorensen et McLanahan, 1987 ;

Brines, 1994). Cette notion de pouvoir de négociation est présente dans les modèles de décision développés à partir des travaux de Chiappori (Chiappori,

1988). D'autre part, les études dites « de genre » mettent l'accent sur l'incidence des normes dans la détermination des rôles sociaux assignés aux femmes et

Encadré 1

La dernière enquête *emploi du temps* française a été réalisée auprès de 8 000 ménages de février 1998 à février 1999. Elle a déjà donné lieu à de nombreuses études, dont les premières avaient fait l'objet en 2002 d'un numéro de la revue *Économie et Statistique* (n° 352-353).

L'enquête recueille de l'information à différents niveaux :

- un questionnaire « Ménages » fournit des données permettant de caractériser les ménages à l'aide d'indicateurs socio-économiques (composition, caractéristiques du logement et de ses équipements, ressources monétaires) ; il comprend aussi une information plus ciblée, notamment sur le recours à des ser-

L'enquête *emploi du temps*

vices domestiques mais aussi sur les échanges de services entre ménages ; - un questionnaire « Individus » est rempli par chacune des personnes âgées d'au moins 15 ans ; il comporte des questions centrées sur les activités professionnelles et les conditions de travail d'une part, sur l'usage du temps et la pratique de diverses activités (culturelles, sportives, associatives, mais aussi ménagères) d'autre part, ainsi que sur l'état de santé ; - outre ce questionnaire, l'originalité de l'enquête consiste dans le recueil, dans un carnet, de toutes les activités réalisées au cours d'une journée donnée, la même pour tous les membres du ménage, selon un pas de 10 minutes. Le principal atout de cette méthode de collecte, dite du « lendemain », est de ne pas faire

appel à la mémoire ou au jugement des personnes interrogées, contrairement aux enquêtes rétrospectives. Lorsque les individus chiffrent eux-mêmes et rétrospectivement le temps passé aux différentes activités, ils peuvent, consciemment ou non, reporter plutôt le temps qu'ils auraient jugé normal ou souhaité consacrer à ces activités. Les normes de genre peuvent ici influencer les estimations du temps que les hommes comme les femmes déclarent consacrer aux tâches domestiques. Enfin, l'enquête a le mérite de ne privilégier aucun domaine d'activités en particulier, laissant toute liberté à l'enquêté de décrire l'enchaînement des différentes activités de la journée.

Encadré 2

Champ de l'étude : les couples de deux salariés et le pouvoir économique relatif

La plupart des études sur le partage des tâches domestiques dans les couples considèrent soit l'ensemble des couples, soit les couples dont l'homme est actif, ou, plus rarement, les couples de deux actifs. Dans cette étude, le champ retenu est restreint aux couples dont les deux conjoints sont salariés.

L'analyse du partage des tâches domestiques menée pour l'ensemble des couples multiplie en effet les effets de structures (couples de retraités, couples bi-actifs, couples mono-actifs) et les angles d'analyse. Effets de génération, influence du type d'activité (indépendants ou salariés), et influence des statuts d'occupation débouchent sur des problématiques différentes. En matière de statuts d'occupation par exemple, la situation d'une femme au chômage n'est pas celle d'une femme au foyer (Letrait, 2002).

Par ailleurs, les contributions des conjoints aux ressources du mé-

nage sont difficiles à appréhender au-delà des salaires : l'enquête ne fournit pas le détail des revenus de transferts ou du patrimoine ; quant aux revenus d'activité des indépendants, les données manquent de fiabilité, et sont en outre difficiles à individualiser si les deux conjoints sont indépendants.

Ce champ restreint permet d'observer des couples dont les usages du temps sont largement scandés par les horaires de travail pour chacun des deux conjoints. Cela constitue en théorie le contexte le plus favorable à l'observation d'une répartition équilibrée des tâches domestiques et familiales.

Le **pouvoir économique relatif** exprime l'écart entre la contribution d'un individu et celle de son conjoint aux revenus du couple. De nombreuses études en utilisent un indicateur, proposé à l'origine par Sorensen & McLanahan (1987). Formellement : $CR_f = (\text{salaire}_f - \text{salaire}_h) / (\text{salaire}_f + \text{salaire}_h)$.

Les femmes percevant, la plupart du temps, un salaire inférieur à celui de leur conjoint, l'indicateur est calculé du point de vue des femmes ; pour cette raison, il est d'ailleurs souvent dénommé « taux de dépendance économique ». Plus l'indicateur augmente, plus le pouvoir économique de la femme augmente. Théoriquement, le résultat peut varier de -1 (l'homme est le seul à contribuer, la femme est « dépendante ») à +1 (la femme est la seule à contribuer), en passant par 0 (parité des contributions).

Dans le cas des couples dont les deux conjoints sont salariés, la variation ne va jamais aux extrêmes. Sur les données de l'enquête *emploi du temps*, l'indicateur varie, pour ce type de couples, de -0,84 à +0,54, s'établissant à -0,167 en moyenne. Ce chiffre correspond à la différence, en moyenne, entre les contributions des femmes (0,416) et des hommes (0,583) au salaire total de leur couple.

1 Population, famille

aux hommes (Badgett et Folbre, 1999). Dans ce cas, l'inégalité du partage est déterminée par les normes de genre auxquelles adhèrent les individus, c'est-à-dire par leurs idées sur ce qui relève du rôle social d'une femme ou d'un homme. Les études existantes ne permettent pas de trancher entre ces interprétations, qui d'ailleurs ne sont pas exclusives. Par exemple, pour les États-Unis et l'Australie, Bittman et *alii* (2003) montrent que le partage des tâches entre conjoints est d'autant moins inégalitaire que les femmes contribuent plus aux ressources du couple ; mais lorsque les femmes contribuent plus que leur conjoint à ces ressources – ce qui peut s'interpréter comme une « déviance de genre » –, la répartition des tâches domestiques redevient alors plus « traditionnelle ».

Dans les études consacrées à la participation des femmes au marché du travail ou à l'inégalité professionnelle entre femmes et hommes, la charge des tâches domestiques et des soins à la famille est considérée comme une dimension explicative. L'optique est différente ici : il s'agit à l'inverse d'analyser l'influence de l'inégalité des salaires et des normes sociales sur la répartition des tâches domestiques. Les données de l'enquête *emploi du temps* de 1998-1999 permettent de mener une analyse de ce lien dans les couples de salariés (*encadrés 1 et 2*).

Dans les couples de salariés, le partage inégal du travail domestique et familial est la norme

Comme pour l'ensemble des couples, la participation aux tâches domestiques dans les

Encadré 3

Les activités domestiques et familiales

Dans cette étude, les tâches domestiques et familiales sont appréhendées de la façon la plus large possible, incluant tous les postes de la nomenclature suivante. Certaines activités ainsi prises en compte sont à la frontière du temps contraint et du loisir ; c'est le cas du « shopping », que les données ne permettent pas de distinguer au sein des courses. C'est aussi le cas de certaines activités familiales : par exemple, s'occuper des enfants comprend aussi bien la surveillance des devoirs que des activités plus ludiques.

Nomenclature des activités domestiques et familiales

Cuisine

- 311 - Préparation et cuisson des aliments, épluchage
- 312 - Lavage de la vaisselle, rangement de la vaisselle
- 313 - Mettre et débarrasser la table, servir le repas
- 314 - Faire des conserves, gâteaux, confitures

Ménage

- 321 - Ménage et rangement, comprend : faire le nettoyage, lavage, faire ou défaire les lits, les préparer, etc.

Linge

- 331 - Lavage du linge (y c. le trier, le mettre ou l'enlever de la machine à laver, l'étendre, le plier, etc.)
- 332 - Repassage
- 333 - [& 334] Couture, tricot, crochet, entretien des vêtements et des chaussures
- 335 - Rangement des vêtements, préparer son sac

Comptes et démarches

- 342 - Faire ses comptes, écritures, courrier administratif (banque, EDF, Télécoms, etc.)
- 361 - Recours aux services administratifs, bureaux, banques, etc.

Courses

- 322 - Rangement des courses
- 351 - Achats de biens de consommation, shopping

Bricolage et jardinage

- 373 - Bricolage
- 374 - Jardinage

Entretien et divers

- 341 - Entretien chauffage, eau
- 343 - Autres activités ménagères non classées
- 344 - Déménagement
- 352 - Achats de services d'entretien (atelier de réparation, mécanique, pressing, etc.)
- 372 - Réparations et travaux d'entretien relatifs aux voitures et deux roues
- 375 - S'occuper des animaux domestiques (hors travail professionnel)
- 376 - S'occuper des animaux de compagnie
- 377 - Autres activités ménagères (visite d'une nouvelle maison d'habitation, etc.)

Soins aux enfants et aux adultes

- 411 - Toutes les occupations non médicales concernant les enfants
- 412 - Soins médicaux hors domicile des enfants (visites chez le médecin, etc.)
- 413 - Soins médicaux des enfants à domicile
- 414 - Autres : bisous, câlins, gronderies, etc.
- 813 - Trajets liés aux enfants : les emmener à l'école, chez la nourrice, à la piscine, etc.
- 421 - Surveillance des devoirs et des leçons
- 422 - Conversations avec les enfants, lectures non scolaires
- 423 - Jeux d'intérieurs et instructions artistiques, sportives, etc.
- 424 - Jeux d'extérieurs, promenade, instructions sportives
- 431 - Soins matériels ou médicaux aux adultes du ménage (les aider à se lever, se laver, etc.)

Figure 3 - Taux de participation aux activités domestiques et familiales

en %

Type de tâches	Toutes journées confondues		Du lundi au vendredi		Samedi et dimanche	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Domestiques						
Cuisine, vaisselle	50	90	50	89	52	92
Ménage	23	73	20	71	30	77
Linge	10	49	9	46	12	57
Cuisine, ménage et linge	59	96	57	96	63	97
Comptes et démarches	8	8	7	9	9	6
Courses	31	44	26	44	42	43
Cuisine, ménage, linge, comptes et démarches, courses	69	97	66	97	78	98
Bricolage et jardinage	31	10	27	8	39	15
Entretien et divers	25	19	23	18	32	21
Toutes tâches domestiques	82	98	79	98	90	98
Familiales						
Soins aux enfants et aux adultes	28	43	29	44	28	40

Champ : couples dont les deux conjoints sont salariés.
 Lecture : 50 % des hommes ont passé au moins dix minutes à faire la cuisine ou la vaisselle au cours de la journée enquêtée ; 82 % d'entre eux ont effectué au moins l'une des différentes activités domestiques.
 Source : Insee, enquête emploi du temps 1998-1999.

couples de salariés est largement inégalitaire (encadré 3). En semaine, entre 7 h et 21 h, au moins une femme sur cinq effectue une tâche domestique ou familiale, un peu moins en milieu de journée. La proportion d'hommes occupés à l'une de ces tâches est presque constamment inférieure à 15 %, exception faite du pic de participation en début de soirée – observé aussi du côté des femmes. Les week-end, qui libèrent le temps d'une grande partie des conjoints, sont différents (figure 2). Les femmes sont encore plus nombreuses à s'occuper des tâches domestiques et familiales : plus de la moitié s'y consacrent en fin de matinée, et plus de 30 % tout au long de l'après-midi. La participation des hommes est bien plus importante qu'en semaine ; elle culmine en fin de matinée, et reste supérieure à 20 % tout au long de l'après-midi.

Figure 4 - Durée moyenne des activités au cours d'une journée

en heures et minutes

	Toutes journées confondues		Du lundi au vendredi		Samedi et dimanche	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps personnel (*)	11 h 23	11 h 36	10 h 49	11 h 01	12 h 49	13 h 00
Temps libre	4 h 21	3 h 25	3 h 21	2 h 48	6 h 51	4 h 51
Temps contraint	8 h 16	8 h 59	9 h 50	10 h 11	4 h 20	6 h 09
dont :						
Travail professionnel	5 h 56	4 h 51	7 h 53	6 h 25	1 h 05	1 h 11
Soins aux enfants et aux adultes	0 h 19	0 h 42	0 h 18	0 h 43	0 h 22	0 h 38
Temps domestique	2 h 01	3 h 26	1 h 39	3 h 03	2 h 53	4 h 20
dont :						
Cuisine	0 h 22	1 h 12	0 h 19	1 h 05	0 h 29	1 h 29
Ménage	0 h 11	0 h 51	0 h 07	0 h 46	0 h 18	1 h 03
Linge	0 h 03	0 h 31	0 h 03	0 h 27	0 h 04	0 h 42
Comptes et démarches	0 h 04	0 h 04	0 h 04	0 h 04	0 h 05	0 h 03
Courses	0 h 22	0 h 33	0 h 17	0 h 30	0 h 34	0 h 40
Bricolage et jardinage	0 h 45	0 h 08	0 h 37	0 h 05	1 h 03	0 h 14
Entretien et divers	0 h 14	0 h 07	0 h 12	0 h 06	0 h 20	0 h 09
Total	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

(*) Soins personnels, repas et sommeil.
 Champ : couples dont les deux conjoints sont salariés.
 Source : Insee, enquête emploi du temps 1998-1999.

En semaine comme le week-end, ces différences reflètent en partie la « spécialisation » des conjoints sur des tâches de nature différente (Zarca, 1990 ; Brousse, 1999). Le « noyau dur » cuisine-vaisselle-ménage-linge demeure ainsi majoritairement du ressort des femmes, et relève davantage du quotidien que le duo bricolage-jardinage, seuls types de tâches pour lesquelles le taux de participation des hommes excède celui des femmes (figure 3).

Une heure de temps libre en moins pour les femmes chaque jour

Toutes journées confondues, les femmes consacrent 3 heures et demie en moyenne au travail domestique, contre 2 heures

1 Population, famille

pour leurs conjoints (figure 4). En semaine, les durées sont plus faibles des deux côtés, mais la différence est du même ordre. Le samedi et le dimanche, la participation plus importante des hommes aux tâches domestiques ne suffit pas à combler l'écart qui les sépare de leurs partenaires.

Le week-end, ces dernières consacrent en moyenne 4 heures 20 aux tâches domestiques. La prise en compte du temps consacré aux enfants ou à d'autres membres du ménage creuse un peu plus l'écart : 20 minutes par jour pour les hommes, le double pour les femmes. Au bout du compte, dans les couples de salariés, et malgré une durée de travail en moyenne moindre que celle des hommes, les femmes ont chaque jour, en semaine une demi-heure de temps libre en moins, et 4 heures au total chaque week-end (figure 4).

Un partage des tâches à peine moins déséquilibré lorsque les femmes gagnent plus que leur conjoint

Dans un couple sur quatre, le salaire de la femme est supérieur ou égal à celui de son conjoint (figure 5). Dans ces couples, les hommes participent en moyenne plus souvent aux tâches domestiques et familiales. Ils en effectuent une proportion plus élevée que dans les autres couples, alors même que le temps passé au total par les conjoints aux tâches domestiques n'est pas plus faible qu'en moyenne (figure 5). Ce constat est *a priori* conforme à une analyse en termes de pouvoir économique relatif (encadré 2) : plus l'écart est grand entre les contributions de chacun, plus celui qui contribue le plus détient de pouvoir par rapport à l'autre, et plus il pourra,

en particulier lorsqu'il s'agira de la femme, « négocié » une répartition moins inégale des tâches domestiques.

Toutefois, les couples au sein desquels la femme gagne plus sont en moyenne plus jeunes, moins souvent mariés, et ont moins d'enfants que les autres couples. Ils ont aussi un niveau de vie un peu plus élevé que la moyenne, autant de caractéristiques qui peuvent, elles aussi, influencer le partage des tâches (figure 6). Mais ces couples se singularisent surtout par les caractéristiques professionnelles des conjoints : le niveau d'éducation des femmes est en moyenne plus élevé que celui de leur conjoint – mais aussi que celui des femmes en moyenne. Par rapport à leurs conjoints, ces femmes occupent aussi plus souvent un emploi relevant des catégories « cadre » ou « profession intermédiaire ». Elles tra-

Figure 5 - Participation aux activités domestiques et familiales

en %

	Ensemble		Salaire femme/homme inférieur à 1		Salaire femme/homme supérieur ou égal à 1	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caractéristiques des couples						
Proportion des couples	100,0		76,0		24,0	
Part des tâches effectuée par l'homme	33,1		31,9		36,9	
Recours à une aide rémunérée pour le ménage	7,5		7,2		8,5	
Composition du temps domestique du couple						
Noyau dur (cuisine, ménage, linge)	55,2		56,0		52,6	
Soins aux enfants	14,5		14,2		15,2	
Autres	30,3		29,8		32,2	
Total	100,0		100,0		100,0	
Taux de participation aux tâches domestiques						
Noyau dur (cuisine, ménage, linge)	59	96	57	97	66	94
Noyau dur + comptes et démarches + courses (A)	69	97	67	98	75	97
Total : (A) + bricolage, jardinage, entretien et divers	82	98	81	98	86	97
Temps domestique et familial total (en heures et minutes)	2 h 20	4 h 06	2 h 15	4 h 10	2 h 34	3 h 56

Champ : couples dont les deux conjoints sont salariés.

Lecture : dans les 24 % de couples où la femme gagne autant ou plus que son conjoint, 36,9 % du temps total consacré par les deux conjoints aux tâches domestiques et familiales est pris en charge par l'homme. Le « noyau dur » représente 52,6 % de ce temps total, et 66 % des hommes participent à ce type de tâches.

Source : Insee, enquête emploi du temps 1998-1999.

vaillent plus souvent que les autres femmes dans l'industrie ou la construction, secteurs fortement masculinisés, tandis que leurs conjoints, moins souvent cadres que les autres hommes, travaillent plus souvent dans un secteur fortement féminisé, comme l'éducation ou la santé. Enfin, elles travaillent en moyenne plus longtemps que leurs conjoints. Si ces divers as-

pects expliquent pourquoi ces femmes détiennent un plus grand pouvoir économique que leur conjoint, ils révèlent peut-être aussi l'adhésion du couple à des normes de genre moins traditionnelles qu'en moyenne.

Une analyse statistique neutralisant l'effet des autres caractéristiques des couples permet

d'étudier l'effet propre du pouvoir économique relatif des femmes sur la part des tâches domestiques et familiales effectuée par leurs conjoints (encadré 4). À caractéristiques des conjoints et du couple données, à niveau de vie donné et en tenant compte du temps total passé par le couple aux tâches domestiques et familiales, plus le pouvoir économique de la femme augmente,

Figure 6 - Caractéristiques socio-économiques des couples de salariés

	Ensemble		Salaire femme/homme inférieur à 1		Salaire femme/homme supérieur ou égal à 1	
Caractéristiques des couples (en %)						
Proportion des couples	100,0		76,0		24,0	
dont : couples non mariés	20,1		17,8		27,3	
Salaire femme/conjoint	78,2		62,6		127,9	
Temps de travail habituel femme/conjoint	88,4		83,9		102,6	
Temps travaillé le jour enquêté femme/conjoint	97,5		90,2		122,1	
Niveau de vie	100,0		99,2		103,3	
Nombre moyen d'enfants	1,2		1,3		1,1	
Nombre moyen d'enfant de moins de 3 ans	0,1		0,1		0,2	
Caractéristiques individuelles des conjoints						
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Âge moyen	40,3	38,3	40,8	38,7	38,6	37,3
Diplôme inférieur au baccalauréat	63,0	54,6	62,8	59,1	63,5	40,5
Baccalauréat	12,6	16,0	12,2	16,9	13,9	13,0
Diplôme supérieur	24,4	29,4	24,9	24,0	22,6	46,5
Total (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cadre	20,5	10,8	23,7	9,0	10,6	16,5
Profession intermédiaire	28,7	25,	27,9	21,5	31,2	39,2
Employé	12,5	52,4	10,5	57,0	18,7	38,1
Ouvrier qualifié	30,1	4,5	29,3	5,2	32,5	2,2
Ouvrier non qualifié	8,1	6,5	8,5	7,3	6,9	4,1
Total (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur très masculinisé (*)	39,3	14,5	39,3	13,4	39,3	17,8
Secteur très féminisé (*)	27,0	57,0	25,9	57,1	30,5	56,3
Autres	33,7	28,6	34,8	29,4	30,2	25,8
Total (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : le niveau de vie est calculé en rapportant le revenu total du couple au nombre d'unités de consommation du ménage que forme ce couple et ses éventuels enfants. Dans le tableau, les niveaux de vie sont exprimés par référence au niveau de vie moyen de l'ensemble des couples de salariés.

(*) Secteurs très masculinisés (plus de 70 % d'hommes) : industrie, construction ; secteurs très féminisés (plus de 70 % de femmes) : services aux particuliers, éducation, santé, social, administrations publiques.

Champ : couples dont les deux conjoints sont salariés.

Lecture : dans les couples de salariés au sein desquels le ratio des salaires femme/homme est inférieur à 1, les femmes perçoivent l'équivalent de 62,6 % du salaire de leur conjoint ; leur temps de travail habituel (déclaré dans le questionnaire) constitue 83,9 % de celui de leur conjoint ; le jour de l'enquête, les femmes de ces couples ont passé au travail 90,2 % du temps travaillé par leur conjoint ce même jour. Ce calcul ne porte que sur les couples dans lesquels l'homme a effectivement travaillé ce jour là.

Source : Insee, enquête emploi du temps 1998-1999.

1 Population, famille

plus la part des tâches domestiques prise en charge par son conjoint augmente.

La variabilité de la participation des hommes aux tâches domestiques est cependant très faible. Dans les couples où la femme

gagne moins que son conjoint, le salaire des femmes représente en moyenne 63 % de celui de leur conjoint, et les hommes assurent en moyenne 32 % des tâches domestiques (figures 5 et 6). Dans les couples où la femme gagne au moins autant que son

conjoint, le salaire des femmes représente en moyenne 128 % de celui de leur conjoint, et les hommes assurent en moyenne 37 % des tâches domestiques. L'influence du « pouvoir économique » des femmes semble donc bien dérisoire. ■

Encadré 4

L'analyse statistique de l'effet du pouvoir économique des femmes

Pour évaluer l'effet propre du pouvoir économique des femmes sur la part des tâches domestiques accomplie par leur conjoint, un modèle Tobit a été estimé ; cela permet de tenir compte des couples dans lesquels l'homme n'a pas effectué de tâches domestiques ou familiales le jour enquêté (cas de 198 couples sur les 1 506 couples de deux salariés sur lesquels porte l'analyse).

Le modèle analyse l'influence du pouvoir économique de la femme – tel que défini dans l'encadré 2 – sur la part des tâches accomplies par l'homme. Un grand nombre d'autres caractéristiques sont prises en compte. Chaque conjoint est ainsi décrit par sa catégorie socioprofessionnelle, son secteur d'activité, le fait d'avoir ou non des horaires de travail irréguliers, son âge, son diplôme, son état de santé, le nombre de services qu'il a rendus à d'autres ménages pour des tâches domestiques ou familiales au cours des quatre dernières semaines. Une indicatrice spécifique est introduite – pour les hommes seulement – sur la fréquence de leur participation aux tâches domestiques au cours des quatre dernières semaines. Les éventuelles particularités du jour enquêté sont également prises en compte (semaine, week-end, journée travaillée ou non, à caractère exceptionnel, etc.).

Chaque couple est, quant à lui, décrit par son niveau de vie, son statut matrimonial, le nombre d'enfants (total et de moins de 3 ans), le type et la taille de la commune d'habitation, le statut d'occupation du logement, ses

particularités (jardin, atelier), le recours à un service de ménage, et le temps passé au total par les deux conjoints aux tâches domestiques et familiales.

Seul un petit nombre de variables s'avèrent significatives ; le sens de leur effet est reporté dans la figure 7.

L'effet propre du pouvoir économique relatif des femmes sur la part des tâches domestiques assurée par leur conjoint est significatif au seuil de 1 % et positif : lorsque ce pouvoir

augmente, la contribution des hommes au travail domestique augmente elle aussi.

Cette idée du pouvoir économique est présente aussi dans les modèles collectifs de décision développés à partir des travaux de Chiappori (1988). Dans ces modèles en effet, les décisions résultent d'une négociation fondée sur une « règle de partage », dans laquelle interviennent les revenus potentiels de chacun des conjoints (Moreau, 2000).

Figure 7 - Déterminants de la part des tâches domestiques effectuée par l'homme

	coefficient
Caractéristiques du couple	
Indicateur de pouvoir économique de la femme	+++
Temps de travail habituel homme/femme	--
Temps passé au total par les deux conjoints aux tâches domestiques et familiales	+++
Caractéristiques professionnelles des hommes	
Cadre	ns
Profession intermédiaire	réf.
Employé	ns
Ouvrier qualifié	ns
Ouvrier non qualifié	ns
Secteur d'activité	
Secteur très masculinisé	ns
Secteur très féminisé	++
Horaires de travail irréguliers	++
Caractéristiques professionnelles des femmes	ns

Note : le signe + (resp. -) indique un effet positif (resp. négatif) de la variable sur la part des tâches effectuée par l'homme.

Trois signes sont utilisés lorsque cet effet est significatif au seuil de 1 %, deux signes au seuil de 5 %, un seul lorsqu'il ne l'est qu'au seuil de 10 %.

Champ : couples dont les deux conjoints sont salariés.

Source : Insee, enquête emploi du temps 1998-1999.

Pour en savoir plus

Badgett M. V., Folbre N., « Responsabilités familiales et sociales : les normes du comportement masculin et féminin et leurs incidences économiques », *Revue internationale du Travail*, Vol. 138, n° 3, 1999.

Becker G. S., « Human capital, effort, and the sexual division of labor », *Journal of Labor Economics*, Vol. 3, n° 1, 1985.

Bittman M. et al., « When does gender trump money ? Bargaining and time in household work », *American Journal of Sociology*, Vol. 109, n° 1, 2003.

Brines J., « Economic dependency, gender and the division of labor at home », *American Journal of Sociology*, Vol. 100, n° 3, 1994.

Brousse C., « La répartition du travail domestique entre conjoints

reste très largement spécialisée et inégale », *France Portrait Social* éd.1999-2000, p. 135-151, Insee, 1999.

Chiappori P. A., « Rational household labor supply », *Econometrica*, vol. 56, n° 1, p. 63-90, 1988.

Degenne A., Lebeaux M.-O., Marry C., « Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie », *Économie et Statistique*, n° 352-353, p. 81-99, 2002.

Greenstein T. H., « Economic dependence, gender and the division of labor in the home : a replication and extension », *Journal of Marriage and the Family*, Vol. 62, n° 2, 2000.

Letrait M., « L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi », *Économie et Sta-*

tistique, n° 352-353, p. 101-125, 2002.

Moreau N., « Approches pluri-décisionnelles de la famille », *Revue Française d'Économie*, n° 4, p. 145-185, 2000.

Sabatelli R.M. & Shehan C.L., « Exchange and resource theories », in Boss et al. Ed, *Sourcebook of family theories and methods*, New York, Plenum Press, p. 385-411, 1993.

Sorensen A. & McLanahan S., « Married women's economic dependency », 1940-1980, *American Journal of Sociology*, Vol. 93, n° 3, 1987.

Zarca B., « La division du travail domestique – Poids du passé et tensions au sein du couple », *Économie et Statistique*, n° 228, p. 29-40, 1990.